



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
25 avril 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence
Treizième session
Genève, 8-12 juillet 2013
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3.
 - a) Consultations et discussions au sujet des examens collégiaux du droit et de la politique de la concurrence, examen de la loi type sur la concurrence et études relatives aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles;
 - b) Programme de travail, y compris l'efficacité des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les organismes chargés de la concurrence récemment créés;
 - c) Consultations et discussions au sujet de la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, y compris programme de travail futur concernant l'interface entre la politique de la concurrence et la politique de la consommation.
4. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts élira son président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la 1^{re} séance plénière, qui s'ouvrira le lundi 8 juillet 2013 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture aura lieu le vendredi 12 juillet 2013. Vu la brève durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever la rédaction du rapport final après la session.

4. Les autres séances, de l'après-midi du 8 juillet à la matinée du 11 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond, à savoir le point 3, alinéas *a* et *b*, de l'ordre du jour provisoire. Les consultations sur le point 3 c) s'ouvriront l'après-midi du jeudi 11. Le rapport du Groupe d'experts comprendra un résumé des consultations sur tous les points de l'ordre du jour. Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 12 juillet, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle.

Point 3 a)

Consultations et discussions au sujet des examens collégiaux du droit et de la politique de la concurrence, examen de la loi type sur la concurrence et études relatives aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles

5. À la séance plénière de clôture de sa douzième session, le jeudi 12 juillet 2012, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté le rapport de la session et des conclusions concertées (document TD/B/C.I/CLP/18). Il a décidé, au paragraphe 6 des conclusions concertées, qu'à sa treizième session il mènerait des consultations sur les sujets suivants:

- a) L'impact des ententes sur les pauvres;
- b) La hiérarchisation des priorités et l'allocation des ressources comme moyens d'accroître l'efficacité des organismes;
- c) Les modalités et procédures de coopération internationale dans les affaires de concurrence qui concernent plus d'un pays;
- d) Les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence des pays intéressés.

6. Le Groupe intergouvernemental d'experts, à sa douzième session, a prié le secrétariat de la CNUCED d'établir un document actualisé examinant les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, en tenant compte des informations qui seraient communiquées par les États membres. Pour faciliter la discussion en table ronde sur les thèmes a), b) et c) visés au paragraphe 5, le secrétariat a établi des rapports concernant l'impact des ententes sur les pauvres (TD/B/C.I/CLP/24), la hiérarchisation des priorités et l'affectation des ressources comme moyens d'accroître l'efficacité des organismes (TD/B/C.I/CLP/20) et les modalités et procédures de coopération internationale dans les affaires de concurrence qui concernent plus d'un pays (TD/B/C.I/CLP/21).

7. Étant donné que la Réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs se tiendra pendant la treizième session du Groupe intergouvernemental et que le secrétariat a été chargé d'élaborer un projet de révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, le secrétariat a rédigé un rapport intitulé «Implementation report on the United Nations Guidelines for Consumer Protection» (TD/B/C.I/CLP/23), qui serait examiné l'après-midi du jeudi 11 juillet et le vendredi 12. Les réponses au questionnaire de la CNUCED sur la révision des Principes directeurs seront disponibles sur place en tant que document de séance et en ligne sur le site Web de la CNUCED (TD/B/C.I/CLP/CRP.1).

Résultats attendus des tables rondes

8. Les délibérations sur ces thèmes, qui comprendront des exposés d'experts et d'acteurs internationaux et régionaux, ainsi que de représentants du secteur privé et de la société civile, permettront d'établir des principes directeurs et des moyens pratiques de transposer l'expérience acquise dans des activités de renforcement des capacités à l'intention des organismes chargés de la concurrence dans les pays en développement et les pays en transition.

9. Par ailleurs, au paragraphe 8 d) de la résolution qu'elle a adoptée, la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a décidé que le Groupe intergouvernemental d'experts devait procéder au cours de ses futures sessions à de nouveaux examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence d'États membres ou de groupements régionaux d'États (voir TD/RBP/CONF.7/11). En conséquence, et conformément au thème d) inscrit au point 3 a) de l'ordre du jour provisoire, le Groupe d'experts conduira trois examens collégiaux volontaires de la politique de la concurrence, pour le Nicaragua, le Pakistan et l'Ukraine. Conformément à la pratique établie, le secrétariat a rédigé les rapports ci-après, accompagnés de résumés pour en faciliter l'examen:

a) Le rapport intégral sur le Nicaragua (UNCTAD/DITC/CLP/2013/2). Le texte sera disponible en anglais et en espagnol seulement. Un aperçu du rapport sera distribué dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies (UNCTAD/DITC/CLP/2013/2 (Overview));

b) Le rapport intégral sur le Pakistan (UNCTAD/DITC/CLP/2013/4). Le texte sera disponible en anglais seulement. Un aperçu du rapport sera distribué dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies (UNCTAD/DITC/CLP/2013/4 (Overview));

c) Le rapport intégral sur l'Ukraine (UNCTAD/DITC/CLP/2013/3). Le rapport sera disponible en anglais et en ukrainien seulement. Un aperçu du rapport sera distribué dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies (UNCTAD/DITC/CLP/2013/3 (Overview)).

10. Les experts sont invités à présenter un exposé oral, accompagné d'une brève note écrite, sur les sujets indiqués plus haut, ainsi que sur les examens collégiaux concernant le Nicaragua, le Pakistan et l'Ukraine. Les pays qui souhaiteraient tenir des consultations sur d'autres sujets sont invités à en informer le secrétariat avant le 15 mai 2013, pour permettre à tous les participants de se préparer aux consultations.

11. En outre, le secrétariat a été prié de procéder, en consultation avec d'autres organisations et parties prenantes, à l'examen des activités de coopération technique, en vue d'accroître ses moyens d'assistance technique visant le renforcement des capacités dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. En conséquence, le secrétariat a élaboré un document intitulé «Capacity-building and the UNCTAD voluntary peer review

as a capacity-building tool» (TD/B/C.I/CLP/22). La note est axée sur l'expérience acquise et les leçons tirées jusqu'à présent des examens collégiaux volontaires.

12. Dans la résolution précitée de la Conférence, il était demandé aussi au secrétariat de continuer à publier en tant que document hors session de nouvelles éditions du Manuel sur le droit de la concurrence, assorties de commentaires sur les législations nationales en matière de concurrence, dans l'optique d'une nouvelle révision et d'une actualisation de la loi type sur la concurrence, et d'afficher les exemplaires du Manuel sur le site Web de la CNUCED. La version actualisée du Manuel est présentée sous le titre Handbook on Competition Legislation: Consolidated Report, 2001-2012 (UNCTAD/DITC/CLP/2012/2, CD-ROM; <http://unctad.org/en/Pages/DITC/CompetitionLaw/National-Competition-Legislation.aspx>). Le guide de la CNUCED sur les systèmes de la concurrence, qui est une version élargie du Répertoire des autorités de la concurrence, peut être consulté sur le site Web de la CNUCED consacré à la concurrence (<http://unctad.org/en/Pages/DITC/CompetitionLaw/Directory-of-Competition-Authorities.aspx>).

Point 3 b)

Programme de travail, y compris l'efficacité des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les organismes chargés de la concurrence récemment créés

13. Au titre de ce point, le Groupe intergouvernemental d'experts devrait donner des indications au secrétariat de la CNUCED sur la suite des travaux à consacrer au droit et à la politique de la concurrence. Pour faciliter leur tâche, les experts seront saisis d'une note intitulée «Capacity-building and the UNCTAD voluntary peer review as a capacity-building tool» (TD/B/C.I/CLP.22). La note examine les enseignements tirés des examens collégiaux conduits par le Groupe dans les quatre années écoulées, et elle évalue la mesure dans laquelle les recommandations découlant de ces examens ont été appliquées et leur impact sur l'organisme de la concurrence concerné. Sur la base de la note, les experts examineront les moyens d'affiner le processus d'examen collégial et d'aider les pays en développement à appliquer les recommandations. Les donateurs et les bénéficiaires sont invités à étudier la question du type et du niveau de l'assistance technique fournie et des besoins des nouveaux organismes chargés de la concurrence, afin de déterminer plus facilement les ressources financières et techniques disponibles et nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Point 3 c)

Consultations et discussions au sujet de la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, y compris programme de travail futur concernant l'interface entre la politique de la concurrence et la politique de la consommation

14. Le Groupe intergouvernemental d'experts devrait donner des indications au secrétariat de la CNUCED sur la suite des travaux à consacrer à la révision des Principes directeurs. Pour faciliter la tâche des experts, ceux-ci seront saisis d'un document intitulé «Implementation report on the United Nations Guidelines for Consumer Protection» (TD/B/C.I/CLP/23). Le rapport est fondé sur un questionnaire détaillé envoyé à tous les États membres, au secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à la Banque mondiale, à Consumer International et à d'autres associations de consommateurs. Le questionnaire a été envoyé aussi aux organismes des Nations Unies, dont la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le rapport évalue l'utilisation qui est faite par les États membres des Principes directeurs et leur validité, et il définit les domaines où les Principes devraient être révisés ou étoffés. Sur la base de ce

rapport, les experts examineront la suite des travaux à consacrer à la révision des Principes directeurs des Nations Unies et la manière de procéder pour cette révision.

Point 4

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session

14. Le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session.

Point 5

Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

15. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera un rapport de synthèse regroupant les consultations sur les questions de concurrence et la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, rapport qu'il soumettra à la Commission du commerce et du développement. Le rapport et ses annexes seront soumis aussi au Conseil du commerce et du développement.

Contribution des experts

Les experts sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la session. Ces communications devraient être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la session et elles seront distribuées pendant la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Elles seront aussi publiées sur le site Web de la CNUCED.

Pour avoir un complément d'information, s'adresser à:

M. Hassan Qaqaya, Chef du Service du droit et de la politique de la concurrence
Division du commerce international des biens et services, et des produits de base
CNUCED
hassan.qaqaya@unctad.org
Tél.: +41 22 917 5494
Télécopieur: +41 22 917 0247

M^{me} Jacqueline Bouvier, Assistante d'équipe,
Service du droit et de la politique de la concurrence
Division du commerce international des biens et services, et des produits de base
CNUCED
jacqueline.bouvier@unctad.org
Tél.: +41 22 917 5404
Télécopieur: +41 22 917 0247

Annexe

**Projet de programme de travail de la treizième session
du Groupe intergouvernemental d'experts
Palais des Nations, bâtiment E, salle XVIII**

<i>Lundi 8 juillet 2013</i>	<i>Mardi 9 juillet 2013</i>	<i>Mercredi 10 juillet 2013</i>	<i>Jedi 11 juillet 2013</i>	<i>Vendredi 12 juillet 2013</i>
	10 h 00-13 h 00	10 h 00-13 h 00	10 h 00-13 h 00	10 h 00-13 h 00
Ouverture de la session Déclaration de M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED	Table ronde: Impact des ententes sur les pauvres	Table ronde: Modalités et procédures de coopération internationale	Ouverture de la Réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs: Révision des Principes directeurs des Nations Unies sur la protection du consommateur	Consultations sur la révision des Principes directeurs (<i>suite</i>)
Point 1 Élection du Bureau			Examen du rapport du secrétariat sur l'état de la mise en œuvre des Principes directeurs	Conclusions concertées
Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux				
Point 3 Exposé liminaire du secrétariat				
Table ronde: hiérarchisation des priorités et utilisation des ressources comme moyen d'assurer l'efficacité des organismes				

<i>Lundi 8 juillet 2013</i>	<i>Mardi 9 juillet 2013</i>	<i>Mercredi 10 juillet 2013</i>	<i>Jedi 11 juillet 2013</i>	<i>Vendredi 12 juillet 2013</i>
15 h 00-18 h 00	15 h 00-18 h 00	15 h 00-18 h 00	15 h 00-18 h 00	15 h 00-18 h 00
Examen collégial sur le Pakistan	Examen collégial sur l'Ukraine	Examen collégial sur le Nicaragua	Consultations sur la révision des Principes directeurs sur la protection du consommateur	Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
Première partie:	Première partie:	Première partie:		
- Présentation du rapport de pays	- Présentation du rapport de pays	- Présentation du rapport de pays		Conclusions concertées
- Observations des délégations	- Observations des délégations	- Observations des délégations		
- Questions et réponses	- Questions et réponses	- Questions et réponses		
Deuxième partie:	Deuxième partie:	Deuxième partie:		
Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles le pays pourrait solliciter des éclaircissements	Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles le pays pourrait solliciter des éclaircissements	Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles le pays pourrait solliciter des éclaircissements		



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
3 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence
Treizième session
Genève, 8-10 juillet 2013
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Rectificatif

1. [Sans objet en français]

2. Page 1, paragraphe 3 c)

Supprimer Consultations et discussions au sujet de la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, y compris programme de travail futur concernant l'interface entre la politique de la concurrence et la politique de la consommation.

3. Page 2, paragraphe 3, deuxième phrase

Remplacer La séance plénière de clôture aura lieu le vendredi 12 juillet 2013.

par La séance plénière de clôture aura lieu le mercredi 10 juillet 2013.

4. Page 2, paragraphe 4

Remplacer

4. Les autres séances, de l'après-midi du 8 juillet à la matinée du 11 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond, à savoir le point 3, alinéas *a* et *b*, de l'ordre du jour provisoire. Les consultations sur le point 3 c) s'ouvriront l'après-midi du jeudi 11. Le rapport du Groupe d'experts comprendra un résumé des consultations sur tous les points de l'ordre du jour. Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 12 juillet, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle.

par

4. Les autres séances, de l'après-midi du 8 juillet à la matinée du 10 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond, à savoir le point 3, alinéas *a* et *b*, de l'ordre du jour provisoire. Le rapport du Groupe d'experts comprendra un résumé des consultations

sur tous les points de l'ordre du jour. Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 10 juillet, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle.

5. Paragraphe 7

Supprimer le paragraphe.

6. Paragraphe 14

Supprimer le paragraphe.

7. Annexe

Remplacer l'annexe par l'annexe ci-après.

Annexe

Projet de programme de travail de la treizième session du Groupe intergouvernemental d'experts Palais des Nations, bâtiment E, salle XVIII

<i>Lundi 8 juillet 2013</i>	<i>Mardi 9 juillet 2013</i>	<i>Mercredi 10 juillet 2013</i>
10 h 00-13 h 00	10 h 00-13 h 00	10 h 00-13 h 00
Ouverture de la session Déclaration de M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED	Table ronde: Hiérarchisation des priorités et utilisation des ressources comme moyen d'assurer l'efficacité des organismes	Table ronde: Modalités et procédures de coopération internationale
Point 1 Élection du Bureau		
Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
Point 3 Exposé liminaire du secrétariat Débat de haut niveau: La place de la concurrence dans les préoccupations mondiales Table ronde: Impact des ententes sur les pauvres		

<i>Lundi 8 juillet 2013</i>	<i>Mardi 9 juillet 2013</i>	<i>Mercredi 10 juillet 2013</i>
15 h 00-18 h 00	15 h 00-18 h 00	15 h 00-18 h 00
Examen collégial sur le Pakistan	Examen collégial sur l'Ukraine	Examen collégial sur le Nicaragua
Première partie:	Première partie:	Première partie:
- Présentation du rapport de pays	- Présentation du rapport de pays	- Présentation du rapport de pays
- Observations des délégations	- Observations des délégations	- Observations des délégations
- Questions et réponses	- Questions et réponses	- Questions et réponses
Deuxième partie:	Deuxième partie:	Deuxième partie:
Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles le pays pourrait solliciter des éclaircissements	Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles le pays pourrait solliciter des éclaircissements	Débat sur les aspects spécifiques soulevés dans le rapport établi pour l'examen collégial et les questions sur lesquelles le pays pourrait solliciter des éclaircissements
		Points 4 et 5 Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence
		Conclusions concertées